

Hervé CUESTA
202, impasse de l'Ecole Vieille
06550 La Roquette-sur-Siagne
Président du Collectif NON au 19 Mars 1962
Déclaré en préfecture de Nice le 21/11/08



04 93 47 90 66
06 60 73 80 92
herve.cuesta@bbox.fr

La Roquette, le 19 septembre 2011

A

Journal La Charente libre
16903 Angoulême Cedex

Madame, Monsieur ,

Dans votre édition du 15 septembre 2011 vous citez l'inauguration d'une « place du 19-Mars-1962-Fin-de-la-Guerre-d'Algérie à Blanzac.

Permettez-moi de vous dire que cette appellation est une contre-vérité.

En effet la loi du **9 décembre 1974** a fixé la période des opérations en Afrique du Nord du 1^{er} janvier 1952 au **2 juillet 1962**. Depuis 49 ans, le 19 mars 1962 n'a jamais été reconnu comme une date officielle par aucun des gouvernements de droite ou de gauche.

La déclaration de Valéry GISCARD D'ESTAING du 19 mars 1980 et celle de François MITTERRAND du 24 septembre 1981 sont, à ce titre, particulièrement édifiantes sur leur refus d'instaurer une quelconque commémoration ce jour-là.

Je vous rappelle que la loi du 18 octobre 1999 a substitué à l'expression « opérations en Afrique du Nord », à celle de « Guerre d'Algérie et Combats en Tunisie et au Maroc » tout en confirmant cette période du 1^{er} janvier 1952 au **2 juillet 1962**, j'insiste **sur ce point essentiel**.

Pourquoi la FNACA qui considère le 19 mars 1962 comme date de la fin de la guerre d'Algérie réclame-t-elle pour l'obtention de la carte du Combattant, des titres de combat jusqu'au 1^{er} juillet 1964 ?

Je me permets également de vous rappeler que le décret 2003-925 du 26 septembre 2003 institue le **5 décembre** comme **date officielle** pour rendre hommage à ceux qui ont versé leur sang pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.

Le 19 mars 1962 n'étant qu'un « Cessez-le feu » unilatéral; l'article 2 de la loi du 23 février 2005 reconnaît d'ailleurs la violation des Accords d'Evian par le FLN.

En outre, cette date du 19 mars 1962 est célébrée comme journée de Victoire en Algérie. En France, elle devrait être un jour de Deuil, à mon avis.

Je pense que si le maire de Blanzac avait utilisé l'appellation : « Place des Anciens COMBATTANTS en AFN – 1952/1962 », l'apaisement souhaité depuis bientôt 50 ans par tous les Français d'Algérie et la plus grande majorité des Anciens Combattants, aurait été acquise....

Face à de telles affirmations mensongères auxquelles vos lecteurs non avertis pourraient adhérer, mon Collectif se réserve le droit de mener une action réparatrice au civil et exiger des dommages et intérêts.

Je compte également sur votre déontologie pour que vous puissiez publier cette lettre au nom de la pluralité.

Veillez croire Monsieur Alain PORTE, à mes sentiments distingués

Hervé Cuesta
Président du Collectif "Non au 19 Mars 1962"

Copie adressée à Monsieur le Maire de Blanzac, le Ministre de la Défense, ONAC, ODAC et ASAF
Ci-joint 23 raisons contre la commémoration de la date du 19 mars parues dans le Journal des Combattants du 25 juin 2011